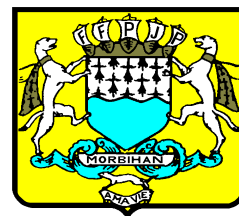


# Feuille de Match



## COUPE DU MORBIHAN 2020

Valeur des victoires / Tête à Tête = 2 pts / Doublette = 3 pts / Triplette = 5 pts

Date : ... / ... / .....

Lieu :

Club :

**A**

Délégué(e) – n° de licence ...

Nom : ..... Prénom : .....

Club :

**B**

Délégué(e) – n° de licence ...

Nom : ..... Prénom : .....

### Composition des Equipes

**A**

Case N°1 = Féminine

	Nom - Prénom	N°Licence
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

**B**

Case N°1 = Féminine

	Nom - Prénom	N°Licence
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

COMITE DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN  
78 route des Sternes- Kerfleau  
56850 CAUDAN

# ORDRE des RENCONTRES & FEUILLE de RESULTATS

## Contre

Club :	A
--------	---

Club :	B
--------	---

Case N°1 = Féminine

Case N°1 = Féminine

TETE à TETE

	NOM - PRENOM	SCORE	PTS
1			
2			
3			
4			
5			
6			
S/TOTAL PTS			

contre  
contre  
contre  
contre  
contre  
contre

	NOM - PRENOM	SCORE	PTS
1			
2			
3			
4			
5			
6			
S/TOTAL PTS			

DOUBLETES

	NOM - PRENOM	SCORE	PTS
1			
2			
1			
2			
1			
2			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n°1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL PTS			

contre  
contre  
contre

	NOM - PRENOM	SCORE	PTS
1			
2			
1			
2			
1			
2			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n°1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL PTS			

TRIPLETES

	NOM - PRENOM	SCORE	PTS
1			
2			
3			
1			
2			
3			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n°1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL PTS			

contre  
contre

	NOM - PRENOM	SCORE	PTS
1			
2			
3			
1			
2			
3			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n°1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL PTS			

Total Général Equipe A	
------------------------	--

Total Général Equipe B	
------------------------	--

Club qualifié :
-----------------

En cas d'incident, joindre un compte-rendu

Signature Délégué(e) Equipe A

Nom – Prénom  
& signature de l'Arbitre

Signature Délégué(e) Equipe B

Feuille à renvoyer dans les 4 jours après la rencontre à : Mr. Jean-Yves JOURNET